

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU**

OBJET :

Séance du : 13 décembre 2022

**Recours à l'emprunt
montant total 7 500
K€ réparti entre le
budget principal 3
000 K€, le budget
assainissement (eaux
pluviales) 2 300 K€ et
le budget des
transports urbains 2
200 K€**

Convocation du : 6 décembre 2022

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 18

Président de séance : Christian DUPESSEY

Secrétaire de séance : Antoine BLOUIN

Membres présents :

Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Christian DUPESSEY, Dominique LACHENAL, Louiza LOUNIS, Yves CHEMINAL, Anny MARTIN, Jean-Paul BOSLAND, Antoine BLOUIN, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Véronique FENEUL, Nadine JACQUIER

N° BC_2022_0148

Excusés :

Bernard BOCCARD, Gabriel DOUBLET, Patrick ANTOINE, Alain LETESSIER

Vu la délibération du conseil communautaire du 13 octobre 2021 n°CC-2021-0148 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et notamment le paragraphe n°B-10 de son annexe,

Annemasse Agglo doit financer des travaux sur le budget principal, de l'assainissement et transport urbain.

Le besoin de financement, pour l'exercice 2022 s'élève à un montant de 7 500 000 € réparti ainsi :

- budget principal 3 000 K€,
- budget assainissement (eaux pluviales) 2 300 K€
- budget des transports urbains 2 200 K€

Plusieurs banques ont été consultées et l'ensemble des offres est retracé dans le tableau joint à la présente délibération.

Après analyse, des différentes propositions de financement, il est proposé de retenir l'offre de la banque Agence France Locale, actualisée:

Montant du prêt : 3 000 000 €

Durée du prêt : 30 ans

Objet de prêt : Investissement budget principal

Score Gissler : 1A

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Mode d'amortissement : Constant

Taux d'intérêt fixe : 3,18%

Commission d'engagement : Néant

Montant du prêt : 2 300 000 €

Durée du prêt : 30 ans

Objet de prêt : Investissement budget assainissement

Score Gissler : 1A

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Mode d'amortissement : Constant

Taux d'intérêt fixe : 3.18%

Commission d'engagement : Néant

Montant du prêt : 2 200 000 €

Durée du prêt : 10 ans

Objet de prêt : Investissement budget transport urbain

Score Gissler : 1A

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Mode d'amortissement : Constant

Taux d'intérêt fixe : 2,93%

Commission d'engagement : Néant

Le versement des fonds interviendra au plus tard le 31/12/2022.

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER le recours à un emprunt de 7 500 000 € auprès de Agence France Locale conformément aux conditions énoncées ci-dessus,

D'AUTORISER le président ou son représentant à signer le contrat de prêt et tout document afférent,

DE DIRE que les crédits sont prévus au budget 2022 du budget principal, du budget de l'assainissement, et du budget des transports urbains.

Le Secrétaire de séance



Pour le président et par délégation,

Signé par : Alain FARINE
Date : 13/12/2022
Qualité : Agglo - DGS



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble

Envoyé en préfecture le 14/12/2022

Reçu en préfecture le 14/12/2022

Publié le 14 DEC. 2022 SLOW

dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date d'affichage, ou à c
si un recours gracieux a été préalablement déposé.

ID : 074-200011773-20221213-BC_2022_0148-DE

